



Bureau

Publié le : 23/06/2025

Séance du jeudi 12 juin 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 20h39

Étaient présents : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 12), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à compter de la question n°5), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°7), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°7 et jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO,

Secrétaire de séance : M. Pascal ROUTHIER

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Daniel HUOT donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. André TERZO donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°26)

Délibération n°2025/2025.00167
Rapport n°4 - Festival outdoor Grandes Heures nature 2025 : attribution de subventions

Festival outdoor Grandes Heures nature 2025 : attribution de subventions

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n° 7	27/05/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Grandes Heures Nature »	Montant budget 2025 : 498 679 € Montant de l'opération : 26 000 €

Résumé :

Le rapport porte sur le Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2025 et le Projet Grandes Heures Nature.

Pour le Festival, il vise à proposer l'attribution de subventions dans le cadre du Festival Outdoor Grandes Heures Nature au bénéfice :

Des associations sportives du territoire, porteuses d'une épreuve sportive ou mobilisées sur le village d'animation installé au cœur du parc chamars,

De l'Université Marie et Louis Pasteur et de son Laboratoire C3S pour la mise en œuvre d'un programme de conférences.

Pour le projet Grandes Heures Nature, il concerne l'accompagnement des ambassadrices.

I - Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2025

Le 22 mai 2025, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur les modalités globales de mise en œuvre du prochain Festival Outdoor Grandes Heures Nature des 13, 14 et 15 juin 2025. Cette opération événementielle mobilisera de nombreux partenaires associatifs ou institutionnels qu'il convient d'accompagner financièrement dans leurs actions.

1 - Accompagnement des associations porteuses d'un événement de la programmation sportive

GBM organise le Festival Outdoor Grandes Heures Nature, dont l'édition 2025 se déroulera les 13, 14 et 15 juin 2025.

Ce Festival qui regroupe de nombreux axes de développement intègre dans sa programmation un panel de 8 épreuves sportives. Les circuits de ces épreuves traversent près d'une vingtaine de communes de GBM et 3 départs sont délocalisés du site d'animation central installé dans le parc chamars de Besançon.

La mise en œuvre de 7 de ces épreuves est assurée grâce à la mobilisation d'associations sportives du territoire de GBM, via une coordination réalisée par la Direction des sports de la Ville de Besançon.

La huitième mobilise quant à elle les opérateurs installés sur le village du parc Chamars

Ainsi, afin de soutenir ces structures associatives composées essentiellement de bénévoles, il est proposé de les accompagner financièrement pour les épreuves qu'elles développent au service du Festival Outdoor Grandes Heures Nature, et selon les montants précisés ci-dessous :

- **Doubs Sud Athlétisme**
Association mobilisée pour la mise en œuvre de l'Ekiden 2 000 €
- **Entre-Temps Escalade**
Association mobilisée pour la mise en œuvre de l'Open d'Escalade et des activités verticales du Raid X'périences 1 500 €
- **Saint-Vit Canoë Kayak**
Association mobilisée pour la mise en œuvre de la Rando Kayak 1 000 €
- **Team Geneuille Vélo**
Association mobilisée pour la mise en œuvre des Randos VTT 1 000 €
- **SNB Canoë-Kayak**

-	Association mobilisée pour la mise en œuvre des Raids X'périences Balise 25	500 €
-	Association mobilisée pour la mise en œuvre des Raids X'périences Retraite Sportive du Grand Besançon	500 €
-	Association mobilisée pour la mise en œuvre de la randonnée Gourmande Doubs Paddle	1 000 €
-	Association mobilisée pour la mise en œuvre de la Doubs Paddle Race	1 000 €

L'ensemble des épreuves sportives proposées sont destinées à un large public, de tout âge, valide ou en situation de handicap. Le festival vise à capter un public Grand-Bisontin et plus largement régional, voire transfrontalier.

2 - Développement d'un programme de conférences

Le Festival Outdoor Grandes Heures Nature intègre dans sa programmation une mise en perspective du lien et des impacts entre les pratiques sportives outdoor et les milieux naturels dans lesquels elles s'organisent.

C'est donc dans ce cadre que GBM s'est rapproché de l'Université de Franche-Comté, et plus précisément du Laboratoire Culture Sport Santé Société (C3S) afin de construire un programme de conférences sur cette thématique lors du Festival 2024.

Le Laboratoire confirme sa participation pour cette édition 2025 et propose à GBM un projet intitulé « Pratiques outdoor, Environnement et Santé au prisme de la recherche ». Ce programme novateur et complet a retenu l'attention de GBM puisqu'il propose l'intervention coordonnée d'un collectif de chercheurs, de docteurs et de doctorants du Laboratoire C3S à travers une large gamme de présentations (conférences grand public, ateliers, etc.) à dimension pluridisciplinaire forte et rassemblant 14 thématiques complémentaires.

Afin d'accompagner l'insertion de ce nouveau volet « scientifique » au cœur du Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2025, il est proposé de soutenir le laboratoire par l'attribution d'une subvention tel que précisé ci-dessous :

-	Université de Franche-Comté / Laboratoire C3S Programme de 14 conférences/ateliers	5 000 €
---	--	---------

3 – Accompagnement des associations mobilisées pour la mise en œuvre du Village

Le Festival Outdoor Grandes Heures Nature c'est aussi un village d'animation dont l'exploitation est assurée par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs du territoire.

Sur le village, se côtoient des structures privées prestataires, des partenaires institutionnels et des associations sportives qui mobilisent leurs bénévoles pour accueillir les visiteurs et leur faire découvrir leurs activités.

Afin de soutenir ses acteurs associatifs engagés dans le projet et dans la promotion des disciplines outdoor, il est proposé de les accompagner financièrement conformément au détail ci-dessous :

Amicale Cycliste Bisontine	750 €
Animation de l'espace VTT du Village du Festival	
Entre-Temps Escalade	1 500 €
Animation tyrolienne et bloc	
Balise 25	750 €
Animation Labyrinthe Orientation	
Club Alpin Français de Besançon	750 €
Animation Mur d'escalade et tyrolienne	
Besançon BMX	750 €
Animation Modulo Boss	

Besançon Vol Libre Animation Vol libre en réalité virtuelle	750 €
SNB aviron Animation aviron sur ergomètre	750 €
SNB Canoë-Kayak Animation Canoë pour les scolaires	750 €
Orientation Team Besançon Présentation du module Post 'Heures	750 €
Rappel du soutien financier GBM	

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
DSA	-	-	-	2 000 €
Saint Vit Canoé Kayak	1 000 €	-	1 000 €	1 000 €
Team Geneuille Vélo	1 300 €	-	1 000 €	1 000 €
Retraite Sportive Grand Besançon	-	-	-	1 000 €
Doubs Paddle	1 000 €	-	1 000 €	1 000 €
ACB	-	-	-	750 €
Entre Temps Escalade	-	5 000 €	1 000 €	3 000 €
Balise 25	-	-	-	1 250 €
CAF	-	-	-	750 €
Besançon BMX	-	-	-	750 €
Besançon Vol Libre	-	-	-	750 €
SNB aviron	-	-	-	750 €
SNB Canoé	-	-	-	1 250 €
OTB	-	-	500 €	750 €
Université BFC	-	-	5 000 €	5 000 €

II – Projet Grandes Heures Nature

Poursuite de l'accompagnement des ambassadrices Grandes Heures Nature

Dans la continuité du soutien apporté à Axelle RENARD et Justine MATHIEUX en 2023 et 2024, et conformément à la convention signée avec ces athlètes pour les années 2024 et 2025, il est proposé de valider de versement d'une aide de 2 500 € pour chacune de ces ambassadrices, au titre de l'année 2025.

A l'unanimité, le Bureau approuve l'attribution :

- de 8 subventions pour un montant total de 8 500 €, versées aux associations sportives porteuses d'une épreuve, dans le cadre du Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2024 :
 - o DSA 2 000 €,
 - o Entre Temps Escalade 1 500 €,
 - o Saint Vit Canoé kayak 1 000 €,
 - o Team Geneuille Vélo 1 000 €,
 - o SNB Canoé 500 €,
 - o Balise 25 500 €,
 - o RSGB 1 000 €,
 - o Doubs paddle 1 000 €.
- d'une subvention de 5 000 €, versée à l'Université de Franche-Comté pour l'investissement du Laboratoire C3S dans la mise en œuvre d'un programme de 13 conférences/ateliers,
- de 8 subventions pour un montant total de 7 500 €, versées aux associations sportives assurant l'encadrement des visiteurs sur des ateliers d'initiation sportives :
 - o ACB 750 €,
 - o Entre Temps Escalade 1 500 €,
 - o Balise 25 750 €,
 - o CAF 750 €,
 - o Besançon BMX 750 €,
 - o Besançon Vol Libre 750 €,
 - o SNB aviron 750 €,
 - o SNB Canoé 750 €,
 - o OTB 750 €.
- de 2 subventions pour un montant de total de 5 000 € au titre de l'échéance 2025 relatif à la convention d'accompagnement des ambassadrices :
 - o A. RENARD 2 500 €,
 - o J. MATHIEUX 2 500 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de financement à intervenir avec l'Université de Franche-Comté,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

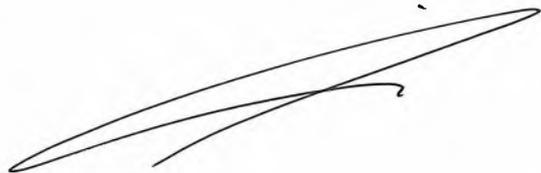
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

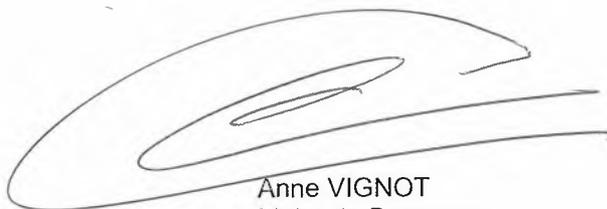
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Pascal ROUTHIER
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon